

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1061 plaçant deux sous-officiers dans la position hors cadres,

n° 1061

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 novembre 1940

Numéro JO
n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro
30 novembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'adjudant-chef Alfonsi (Pas cal), du bataillon de tirailleurs sénégalais de la Côte française des Somalis, est placé dans la position hors cadres pour compter du 1er décembre 1940. Ce sous-officier conservera ses fonctions d'agent spécial et exercera en outre, celles d'adjoint au commandant de cercle d'Ali-Sabieh et de président du tribunal du 1er degré de ce cercle. Art. 2. — L'adjudant-chef Alfonsi prêterà, devant le tribunal de 1er instance de Djibouti, le serment prévu par la loi. Art. 3. — L'adjudant Petit (Hilaire), du bataillon de marche n° 3, est placé dans la position hors cadres pour compter du 1er décembre 1940, et prendra, à cette date, les fonctions de chef du poste administratif d'bock. Art. 4. — La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la colonie.

NOUAILHETAS.